

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SITE

1. OBJET – INFORMATION –DEFINITIONS

Les présentes conditions générales de vente régissent l'utilisation du site **bmc-moto.com** et des services qui y sont proposés.

BMC École de Pilotage Moto est une SARL au capital de 9146.94 € dont le siège social est Zone Artisanale du Moulin – 04220 CORBIERES - RCS MANOSQUE 417819463 - Téléphone : 04 92 74 64 20 Fax : 04 92 77 41 66 - Site web : www.bmc-moto.com - TVA FR54417819463.

L'utilisation du site **bmc-moto.com**, la commande et l'utilisation des services en ligne impliquent l'acceptation et l'adhésion expresses et sans réserves par le CLIENT ou l'utilisateur du site des présentes conditions générales de vente. Aucune condition d'achat ou condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de BMC École de Pilotage Moto, prévaloir à l'encontre des présentes conditions générales de vente.

Le terme CLIENT désigne la personne inscrite à un des stages proposés par BMC École de Pilotage Moto.

Le terme FORMATION désigne l'inscription à un stage proposé par BMC École de Pilotage Moto.

Vous déclarez être majeur (majeur de plus de 18 ans) et jouir de la capacité légale nécessaire pour contracter les services proposés par BMC École de Pilotage Moto.

2. COMMANDES - MODALITES D'INSCRIPTION

La souscription aux services en ligne proposés par BMC École de Pilotage Moto sur le site **bmc-moto.com** nécessite que vous complétiez le formulaire d'inscription suivant la FORMATION souhaitée, avec des informations actuelles, complètes et exactes, comme le formulaire d'inscription vous y invite.

Dès que vous avez cliqué sur le bouton «Valider», votre commande ne pourra plus faire l'objet de modification.

Une fois votre commande saisie sur le site **bmc-moto.com**, un mail de confirmation vous sera adressé et votre commande enregistrée. A réception de cette commande, BMC École de Pilotage Moto s'assure de la conformité de la commande.

BMC École de Pilotage Moto se réserve la possibilité de ne pas confirmer une commande, notamment si celle-ci est anormale ou en cas d'incident de paiement.

Chaque participant inscrit à une formation organisée par BMC Ecole de Pilotage Moto reconnaît être titulaire du permis de conduire moto en cours de validité ou, à défaut, du CASM (Certificat d'Aptitude au Sport Moto) délivré par le Fédération Française de Moto (FFM).

Les personnes mineures inscrites sur une formation organisée par BMC Ecole de Pilotage Moto, avec l'accord préalable de leurs parents ou de leurs tuteurs, reconnaissent avoir été informés qu'ils ont pour obligation d'être titulaire du CASM (Certificat d'Aptitude au Sport Moto).

Avant la mise à disposition d'une moto du parc BMC (avec participation financière), un chèque de caution sera demandé. Pour la Suzuki GSX-S750, le montant de la caution est de 2000€. Pour la Suzuki GSX-R1000, le montant de la caution est de 3000€. En cas de chute, cette caution sera conservée le temps que BMC Ecole de Pilotage Moto édite un devis de réparation correspondant aux dégâts occasionnés par la chute. Celui-ci sera envoyé dans les plus brefs délais au client. A son tour, le client devra s'acquitter du montant du devis dans un délai de 30 jours. Dans le cas où le montant

du devis est supérieur au montant de la caution, celle-ci sera encaissée après acceptation du devis par le client. Le montant de la caution est la somme maximale que BMC Ecole de Pilotage Moto puisse demander au client suite à une chute.

Pour l'édition du devis, un état des lieux sera rempli sur place, sous réserve des pièces cassées constatées au démontage.

Les pièces râpées ou cassées seront systématiquement remplacées par des pièces neuves.

Les pièces rayées seront repeintes (dans la mesure du possible), et facturées moitié prix des pièces neuves.

En cas de mise à disposition d'un équipement pilote (combinaison, bottes, gants) par BMC Ecole de Pilotage Moto, une caution de 250 € pourra être demandée au client. En cas de chute, et quels que soient les dégâts, cette caution sera intégralement encaissée.

3. DISPONIBILITE DES STAGES

Les dates des prestations présentées sur le site vous sont données à titre indicatif et provisoire.

La disponibilité de la date d'exécution de la prestation commandée sera donc confirmée, par BMC École de Pilotage Moto, par mail ou par courrier simple, à réception du paiement, dans les conditions ci-après visées, du montant de la prestation commandée

Le client ne peut donc pas considérer cette date comme définitive au moment de l'enregistrement de la commande. La date et l'horaire définitifs du stage seront confirmés par mail minimum 48 heures avant la date de la prestation.

En cas d'indisponibilité d'une date, BMC École de Pilotage Moto ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable, mais s'engage à proposer une solution de remplacement ou un remboursement sans pénalités.

4. CONDITIONS D'ANNULATION, DE REPORT ET DE REMBOURSEMENT

Toute résiliation de votre part doit être signalée par mail ou par écrit au plus tard 30 jours avant la date de la formation. Dans ce cas, des frais d'annulation d'un montant de 50 € vous seront demandés. Cependant, toute demande pour une modification de votre réservation, déplacement de dates dans l'année en cours ou modification des options, fait minimum dans les 30 jours avant la date de formation, sera sans frais.

Au-delà de ce délai, la FORMATION sera considérée comme intégralement dûe.

BMC École de Pilotage Moto se réserve le droit d'annuler toute réservation dont le règlement par chèque ne sera pas parvenu au plus tard 30 jours avant la formation.

BMC École de Pilotage Moto se réserve le droit, sans diminution de tarif, de reporter un stage en cas notamment de force majeure ou fortuite, et également, sans que cela soit limitatif, en cas de :

- pannes des équipements,
- maladie d'un instructeur, et plus généralement tout événement ne permettant pas la bonne exécution de la FORMATION commandée.

De même, BMC École de Pilotage Moto se réserve expressément la faculté d'annuler ou de reporter votre FORMATION si les conditions de sécurité ne sont pas réunies (conditions climatiques). Seuls le circuit, les instructeurs BMC et les autorités locales sont en mesure de décider de l'annulation. BMC École de Pilotage Moto s'engage à proposer une solution de remplacement.

BMC École de Pilotage Moto se réserve le droit d'annuler purement et simplement votre FORMATION dans le cas où le nombre minimum de stagiaires n'est pas suffisant. Une solution de remplacement à un tarif préférentiel ou le remboursement intégral vous sera proposé.

5. DELAI DE RETRACTATION

Vous disposez d'un délai de sept jours francs à compter de la commande d'une prestation pour exercer votre droit de rétractation par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de BMC École de Pilotage Moto, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

6. CONDITIONS METEOROLOGIQUES

En cas de pluie, le stage est maintenu. Un stage sous la pluie est excellent pour progresser puisqu'à plus faible vitesse, vous assimilerez mieux les techniques et conseils donnés. En cas de conditions vraiment défavorables, le stage est interrompu le temps nécessaire. Les exercices prévus seront remplacés par des ateliers dans le box. Seul le personnel du circuit est apte à déclarer la piste impraticable.

7. PRIX DE VENTE DES PRESTATIONS – PAIEMENT

Les prix des prestations sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TVA à 20 %).

BMC École de Pilotage Moto se réserve le droit de modifier le prix des prestations à tout moment.

Les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur et affichés sur le site au moment de l'enregistrement et du paiement de la commande. Le prix de la formation ou du stage est payable lors de la commande, de la façon suivante :

- par carte bancaire : Visa, MasterCard, CB sur le **site internet**
- par chèque : bancaire ou postal, à envoyer au siège social de BMC École de Pilotage Moto. Le chèque sera encaissé à partir du 29^{ème} jour avant la date de la formation. Le chèque envoyé pour l'achat d'un bon cadeau sera encaissé 1 mois après sa réception.

BMC École de Pilotage Moto se réserve le droit d'annuler toute réservation dont le règlement ne sera pas parvenu au plus tard 15 jours après la commande de la FORMATION.

7.1 MICHELIN POWER DAYS

Vous pouvez bénéficier d'une remise exceptionnelle sur le tarif BMC d'une journée MICHELIN Power Days si vous avez acheté un train de pneumatiques MICHELIN en France à compter du 02/01/2019.

Un train est composé de 2 pneumatiques moto.

Toutes les marques de pneumatiques sont acceptées lors des MICHELIN Power Days 2019.

Pour bénéficier de cette remise, vous devrez :

- Adresser à BMC, au plus tard 15 jours avant le roulage, la facture originale mentionnant de manière lisible l'achat d'un train de pneumatiques MICHELIN *. La facture doit être française datée de 2019.
- Et
- Avoir une moto équipée d'un train de pneumatiques MICHELIN le jour du roulage.

Les factures de pneus doivent exclusivement être françaises. Toute facture ne correspondant pas sera automatiquement refusée et la remise ne sera pas validée.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, vous devrez payer la différence entre le tarif plein BMC hors remise et le prix payé lors de votre inscription, et ce lors du contrôle administratif, avant le début du briefing sécurité. Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas participer à la journée de roulage et le montant du stage restera intégralement dû. (cf. article 4. **CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT**).

* Vous bénéficiez d'une remise totale de 100 € TTC si votre facture concerne l'achat d'un train de pneus MICHELIN Power Cup Evo ou MICHELIN Power Slick Evo ou MICHELIN Power Rain ou MICHELIN Power RS ou MICHELIN Power RS+.

Attention, nous contrôlons sur place les pneumatiques.

Une facture conforme d'un train de pneumatiques MICHELIN donne droit une seule fois à une remise.

Si vous achetez plusieurs trains de pneumatiques MICHELIN, vous pourrez profiter plusieurs fois de la remise, à raison d'une seule remise par journée.

Le pneu avant et le pneu arrière peuvent apparaître sur deux factures différentes, mais les factures doivent être fournies en même temps, datées de 2019 et françaises.

7.1.1 « SATISFAIT OU REMBOURSE »

Pour bénéficier de cette offre, le CLIENT doit cocher la case « Achat pneu satisfait ou remboursé » pour réserver son train de pneus lors de son inscription en ligne. Le jour du roulage, le CLIENT devra régler son train de pneus par chèque, BMC se chargera de le monter sur la moto du CLIENT (montage et équilibrage offert, sur roues démontées au préalable). Le CLIENT effectue les 2 premiers runs avec les pneus Michelin. Si le CLIENT est satisfait, l'achat est confirmé, et il garde les pneus. S'il n'est pas satisfait, BMC se chargera de démonter les pneus Michelin et de remonter les pneus du CLIENT (sans frais), et restituera son chèque au CLIENT.

Si l'achat du train de pneus est confirmé, BMC établira une facture dans les jours suivant l'achat. Le CLIENT pourra alors utiliser cette facture pour bénéficier de la remise Michelin de 100€ sur la journée Michelin Power Days de son choix pendant la saison en cours (voir article 7.1).

L'offre « Satisfait ou Remboursé » peut aussi être souscrite sur place lors du Michelin Power Days.

Dans les 2 cas de souscription, les pneus Michelin doivent être montés le matin du roulage. Toute demande faite l'après midi ne sera pas acceptée.

Enfin, le « satisfait ou remboursé » n'est valable qu'une seule fois par personne et par type de pneus.

*Michelin Power Cup EVO, Power Slick EVO, Power Performance, Power RS et Power RS+ dans les tailles disponibles chez BMC et selon disponibilité. Attention le nombre d'essai par date est limité pour des raisons de logistique.

7.2 BAPTEMES

Les baptêmes sont soumis aux conditions météorologiques. Seul le responsable BMC présent sur place est à même de décider du maintien des baptêmes en fonction du temps. Si tous les paramètres de sécurité ne sont pas réunis, nous vous proposerons une autre date de la saison, que vous ne serez pas tenu d'accepter. Vous pourrez dans ce cas prétendre à un remboursement, dans l'hypothèse où votre règlement a été préalablement encaissé, ou à un report de l'inscription sur la saison suivante.

7.3 CHEQUE CADEAU

Le chèque cadeau est valable uniquement sur les articles vendus sur le site BMC et utilisable en une seule fois. La durée de validité est de 12 mois à partir de la date d'achat.

Aucun remboursement ne pourra être effectué sur la valeur du chèque cadeau. Les sommes résiduelles ne peuvent donner lieu ni à un avoir, ni à un remboursement. Si un achat dépasse le montant du chèque cadeau, le reliquat devra être réglé avec un autre moyen de paiement.

BMC École de Pilotage Moto ne pourra être tenu pour responsable si un chèque cadeau est perdu, volé, détruit ou utilisé sans l'autorisation du bénéficiaire.

7.4 REMISES AUX SOCIETAIRES DE LA MUTUELLE DES MOTARDS

Les sociétaires de la Mutuelle des Motards (AMDM) peuvent bénéficier d'une remise de 10 % sur les stages BMC, stage 1 jour et stage 2 jours (hors stage Evo Max). Cette remise est déductible dès la commande en ligne. Cependant, chaque bénéficiaire de la remise devra envoyer à BMC, par mail ou courrier, la copie de sa carte verte d'assurance AMDM. Celle-ci doit être au nom du client inscrit au stage, et en cours de validité au moment du stage réservé.

Si ces conditions ne sont pas remplies, le CLIENT devra régler le montant de la remise obtenue lors de la commande en ligne.

8. RESPECT DES INSTRUCTIONS, OBLIGATIONS DU CLIENT

Dans le cadre de votre stage, vous êtes tenu de respecter scrupuleusement les instructions délivrées par BMC École de Pilotage Moto en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement de la formation.

Vous déclarez disposer d'une assurance responsabilité civile ou de souscrire à celle proposée par BMC.

Vous devez vous munir des équipements exigés, dont vous déclarez avoir eu expressément connaissance, par BMC École de Pilotage Moto à savoir :

- Équipement en cuir (pantalon et blouson raccordables, ou combinaison)
- Bottes et gants en cuirs
- Casque intégral homologué
- Plaque dorsale

A défaut, BMC École de Pilotage Moto se réserve expressément la faculté de ne pas vous accepter lors du stage. Dans ce cas, aucune somme ne vous sera remboursée.

BMC propose cet équipement à la location (hors casque), au tarif de 60 € la journée (caution 250 €).

Attention, BMC ne dispose que de tailles standard, et ne pourra pas assurer la location de l'équipement si les besoins du CLIENT ne correspondent pas aux disponibilités en stock.

Votre moto doit être dans un excellent état d'entretien général. Vos plaquettes de frein et vos pneus doivent être en parfait état. A défaut, BMC École de Pilotage Moto se réserve expressément la faculté de ne pas vous accepter lors du stage. Dans ce cas, aucune somme ne vous sera remboursée. Sur le circuit d'Issoire, votre moto doit être OBLIGATOIREMENT équipée d'un échappement d'origine homologué.

BMC École de Pilotage Moto se réserve le droit d'exclure à tout moment toute personne dont le comportement pourrait mettre en danger les autres participants, les membres de l'organisation, toute personne se trouvant sur le domaine public, ou lui-même. Dans ce cas, vous ne pourrez prétendre au remboursement de la FORMATION.

En cas de non-respect des consignes données par les organisateurs, la responsabilité de BMC École de Pilotage Moto et des organisateurs ne pourra en aucun cas être engagée.

9. RESPECT DU MATERIEL MIS A DESPOSITION

Lors de votre FORMATION, et ce dès le contrôle administratif, BMC vous remettra un transpondeur à des fins de sécurité : en effet, le transpondeur permet de reformer les groupes de niveau, et ainsi de vous reclasser si besoin. La fixation du transpondeur et de son support est sous votre entière responsabilité. Le transpondeur et son support vous sont prêtés, vous devrez donc les restituer à BMC à la fin de la FORMATION.

En cas de détérioration, de perte ou de destruction, vous devrez vous acquitter de la somme de 250 € TTC pour le transpondeur, et de 10 € TTC pour son support.

10. RESPONSABILITE DE BMC École de Pilotage Moto

Dans le cadre de l'exécution de la FORMATION, vous vous engagez à pratiquer les exercices et suivre les conseils de pilotage à vos risques et périls, sous votre propre responsabilité.

Toute personne participant à une formation organisée par BMC Ecole de Pilotage Moto doit être titulaire d'une assurance de type Responsabilité Civile dans le cadre de stage et roulage sur circuit. BMC Ecole de Pilotage Moto propose cette assurance au prix de 10€ par jour. Toutefois BMC Ecole de Pilotage Moto offre l'assurance RC aux licenciés FFM.

Depuis 2014, conformément au code du sport, l'assurance circulation route de votre moto n'est plus suffisante pour participer à nos activités circuit.

Le CLIENT renonce à tout recours contre BMC École de Pilotage Moto, les instructeurs et autres personnes rattachées à l'organisation ou à l'encadrement du stage ou de la formation.

Il est recommandé, mais non obligatoire, de souscrire à une garantie couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du sport moto peut vous exposer, auprès de votre assureur personnel ou de la FFM.

11. SECURISATION DES PAIEMENTS EN LIGNE

Le site est équipé d'un système de paiement immédiat par carte bancaire sécurisé SSL qui permet de crypter, avec une clé, le numéro de carte bancaire du CLIENT.

12. INFORMATIONS NOMINATIVES

Vous vous engagez à donner des informations exactes, lors de votre inscription et à informer BMC École de Pilotage Moto sans délai de toute modification de ces informations telles que vous les avez décrites lors de votre inscription. Certaines informations demandées dans les bons de commande et les formulaires ont un caractère obligatoire et sont signalées par un astérisque, si vous choisissez de ne pas nous les communiquer nous ne pourrions pas traiter votre demande.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Sur demande, ces données peuvent vous être communiquées et, en cas d'erreur ou de modification, être rectifiées. Vous pouvez également vous opposer à ce qu'elles soient communiquées à des tiers en adressant un courrier à BMC École de Pilotage Moto.

13. NULLITE

Si l'une des stipulations du présent contrat se révélait contraire à la loi ou nulle, la dite stipulation ne devra recevoir aucun effet et être considérée comme ne faisant pas partie du contrat, sans altérer les autres clauses.

14. LITIGES

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les prestations qui y sont visées, seront soumises au droit français.